RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

PREAMBULE : QU'EST CE QUE LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ?

Le ROB est un document qui présente aux élus et aux administrés une analyse financière et budgétaire globale des budgets de la commune et présente les grandes orientations à venir.

La tenue du ROB est obligatoire pour les régions, départements, les communes de plus de 3 500 habitants, les syndicats et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

La présentation du ROB doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, sans toutefois être présenté dans la même séance que celle du vote du budget.

Le ROB est une simple mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

LES OBJECTIFS DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :
I
Présentation du contexte macro économique
II
Projet de Loi de finances et incidences sur les collectivités locales
III
Focus sur la situation financière et budgétaire de la commune
IV
Perspectives 2022

I PRESENTATION DU CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

Selon l'OCDE, la croissance s'est redressée en 2021 en France, grâce à une combinaison de plusieurs facteurs :

- **soutien actif des pouvoirs publics,**
- **déploiement de vaccins,**
- **redémarrage de nombreuses activités économiques.**

Le haut conseil des finances estime que la croissance annoncée dans le Projet de Loi de Finances 2022 semble plausible :

Croissance - PLF 2022	2021	2022
France	+ 6,0 %	+ 4,0 %
Zone €	+ 5,3 %	+ 4 ,6%

En 2022, le déficit public se réduirait, d'après les prévisions pour atteindre 4,8% du PIB soit une amélioration de près de moitié par rapport à 2021 (8,3 % du PIB). La dépense publique reste soutenue mais se normalise avec la fin des mesures du « quoi qu'il en coûte ».

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au troisième trimestre 2021, le taux de chômage était de 8,1% soit 0,9 point de moins qu'un an plus tôt. Cette amélioration s'accompagne néanmoins de difficultés en terme de recrutement.

La dette publique en 2022 devrait être de 113,5 % du PIB contre 115,3 % en 2021.

L'augmentation de l'indice des prix à la consommation a été établie prudemment à +1,5% pour 2022, alors l'année 2021 devrait se ponctuer avec une évolution de 3,5%.

II PROJET DE LOI DE FINANCES ET INCIDENCE SUR LES COLLECTIVITES LOCALES

La loi de finances pour 2022 a été promulguée le 30 décembre 2021 et publiée au Journal officiel du 31 décembre 2021.

Les principes du PLF pour 2022 :

- le PLF est bâti dans une logique de consolidation de la reprise économique en soutenant les objectifs « relance, investissements et normalisation »

- le PLF s'oriente vers une logique de renforcement des missions régaliennes de l'Etat autour de hausses de crédits substantielles pour certains ministères (intérieur, justice, éducation),

- le PLF s'appuie également sur un retour à la normale s'agissant des dispositifs mis en place par le gouvernement pour faire face aux conséquences économiques de la crise à travers la fin du fond de solidarité pour les entreprises.

- le PLF est un document de fin de cycle qui ne contient pas des dispositions aussi importantes (réforme TH, contractualisation pour la modération des dépenses de fonctionnement …) que les années précédentes,

Principales mesures du PLF 2022 impactant notre commune :

- Stabilité de la DGF
- Hausse de la péréquation verticale

- Réforme du calcul des indicateurs financiers

- Exonération de taxe foncière sur les logements sociaux

- Régime de responsabilités des gestionnaires publics

- Revalorisation des bases locatives

- Prime inflation (LF rectificative 2021)

- En 2022, l'enveloppe totale de DGF* allouée par l'Etat aux collectivités locales est globalement stabilisée, cependant il y a comme les années précédentes une hausse de la péréquation verticale au profit de la DSR et de la DSU.
  Cela signifie que notre commune percevra un montant de DGF en 2022 inférieur aux années précédentes (pour mémoire, 260 563 € en 2021 contre 302 042 € en 2016) et une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale
  (pour mémoire, 155 882 € en 2021 contre 117 783 € en 2016)

- Pour neutraliser les effets des réformes fiscales notamment la suppression de la taxe d'habitation, ce nouveau calcul des indicateurs financiers (potentiel fiscal, effort fiscal) a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.
  Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, des corrections seront apportées par décret.

- Les logements sociaux seront exonérés de taxe foncière pendant 25 ans et « la perte de recettes » sera compensée pendant 10 ans sur les constructions ayant fait l'objet d'un accord de financement entre le 1/1/2021 et le 30/6/2026.

- Une ordonnance viendra rénover le régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics.

- Les valeurs locatives ne sont plus induites par la LF mais calculées en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisée, en 2022, la revalorisation sera de 3,4%.

- La prime inflation a été prévue dans la LF rectificative de 2021 pour être versée en janvier notamment aux agents des CL qui ont gagné 26 000 € entre le 01/01/2021 et le 31/10/2021. Le montant ainsi versé sera remboursé par l'Etat avec une diminution des charges.

III FOCUS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Ce focus se décompose comme suit :

- Présentation des ratios financiers de la commune en comparaison avec les rations des communes de même strate,
- Présentation de la structure budgétaire,
- Présentation des comptes administratifs 2020 et 2021, du budget communal,
- Information sur le personnel et la protection sociale complémentaire,
- Information sur la dette du budget communal.

ANALYSE FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL

Pour 2020, Catégorie démographique de 3 500 à 4 999 habitants (Source DGCL)	Euros par habitant de REPLONGES (3 796)	Moyenne nationale en euros par habitant pour communes de la même strate
Total produit fonctionnement (A)	581	1043
Dont impôts locaux	226	463
Dont DGF	107	147
Dont autres	248	433
Total charges fonctionnement (B)	411	900
Dont charges de personnel	168	447
Dont achats et charges externes	84	227
Dont charges financières	2	20
Dont contingents et subventions	68	77
Dont autres	89	129
Résultat comptable (R)=A-B	170	143

Pour 2020, Catégorie démographique de 3 500 à 4 999 habitants (Source DGCL)	Euros par habitant de REPLONGES (3 796)	Moyenne nationale en euros par habitant pour communes de la même strate
Total recettes investissement (C)	378	430
Dont emprunts et dettes	0	51
Dont subventions reçues	37	70
Dont FCTVA	67	45
Dont Autres	274	264
Total dépenses investissement (D)	213	410
Dont dépenses d'équipement	174	302
Dont remboursement emprunt	32	78
Besoin de financement E = D-C	-165	-20
Résultat d'ensemble R-E	335	163

Recettes	Dépenses

Fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement
(Dotations de l'État, fiscalité, produits des services…)

Dépenses réelles de fonctionnement
(Frais de personnel, subventions versées, charges courantes…)

Epargne brute
(autofinancement)

Le solde entre les recettes (dont la fiscalité locale) et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute.

Investissement

Epargne brute

- Dotations et subventions d'investissement
- Autres recettes

Emprunts

Remboursement d'emprunts

- Equipement brut
- Subventions d'investissement versées
- Autres dépenses d'investissement

Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres.

Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute, complété des dotations et subventions d'investissement reçues et de l'emprunt (s'il y a lieu).

ANALYSE BUDGETAIRE BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

- charges exceptionnelles et/ou financières
- Divers (indemnités élus, subventions, service incendie …)
- Charges de personnel
- Charges à caractère général (électricité, eau, entretien bâtiments, téléphone …)

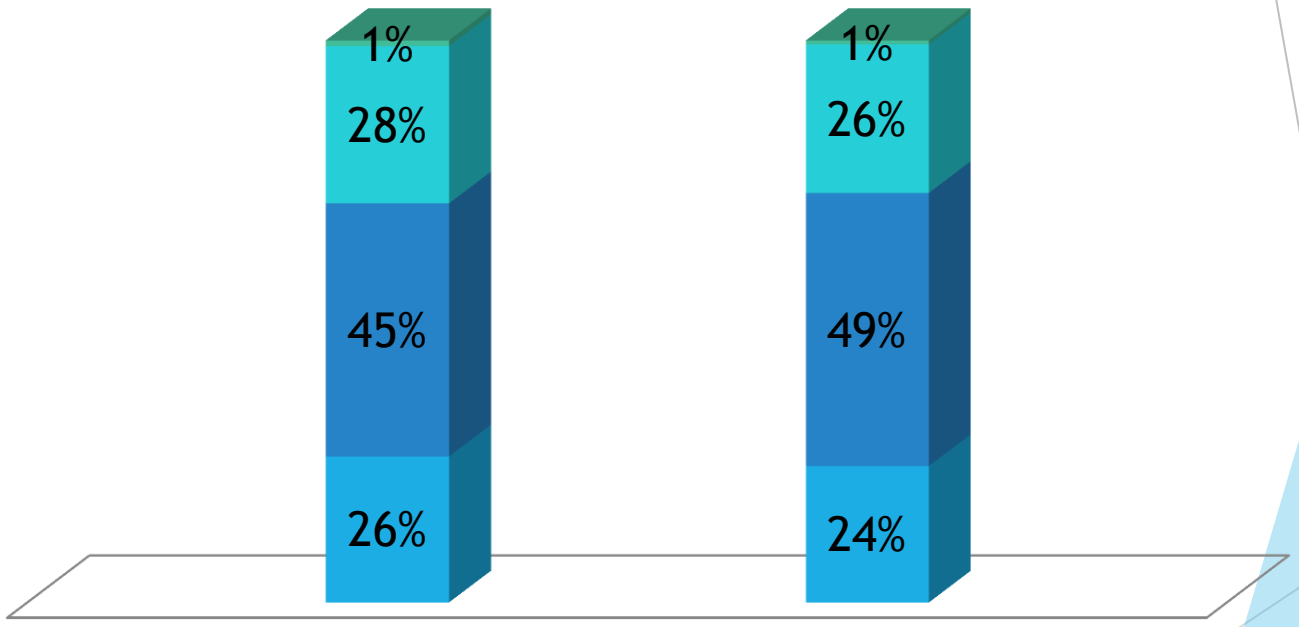

2021 + 1 440 966 € 2020 + 1 339 809 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
Chiffres issus des comptes administratifs

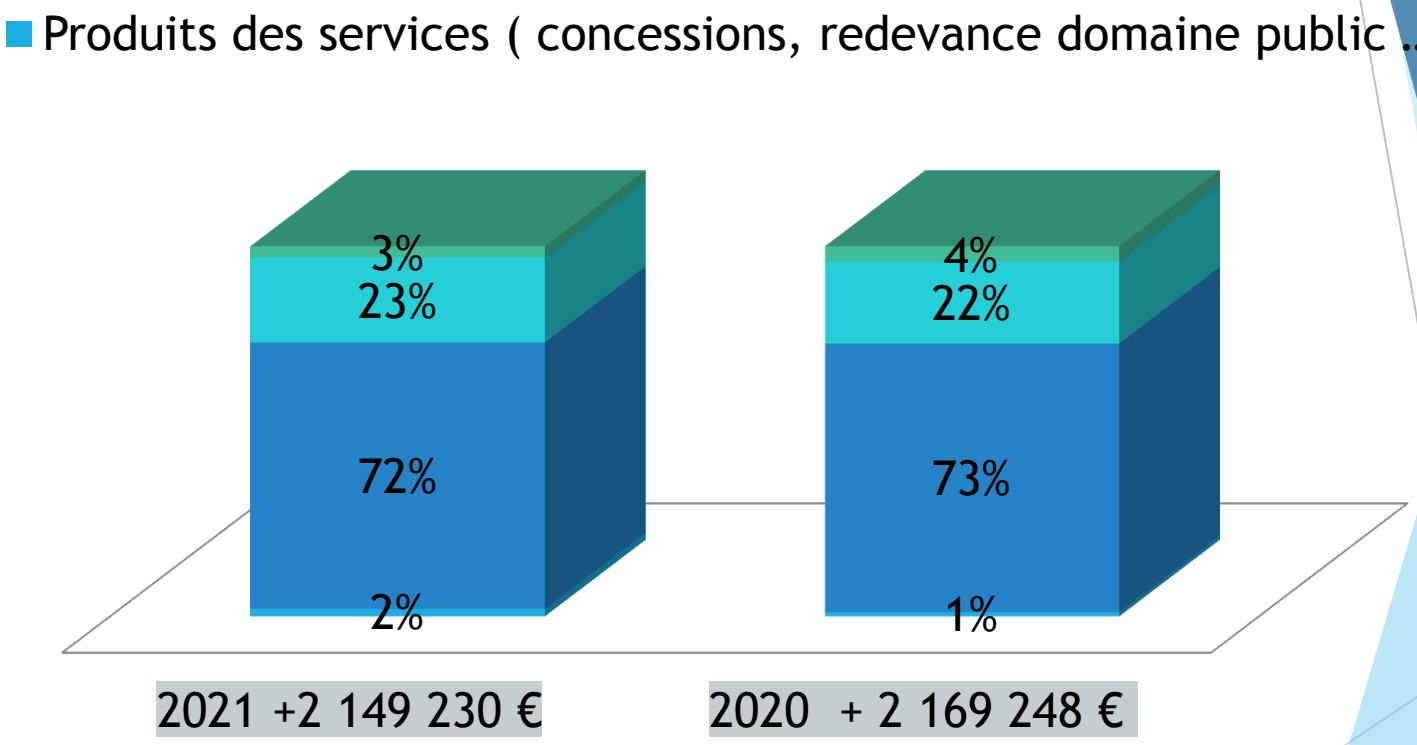

Evolution des recettes réelles de fonctionnement
Chiffres issus des comptes administratifs

ANALYSE BUDGETAIRE BUDGET PRINCIPAL Section d'investissement

Section d'investissement - Dépenses réelles 2021 - 1 177 590€

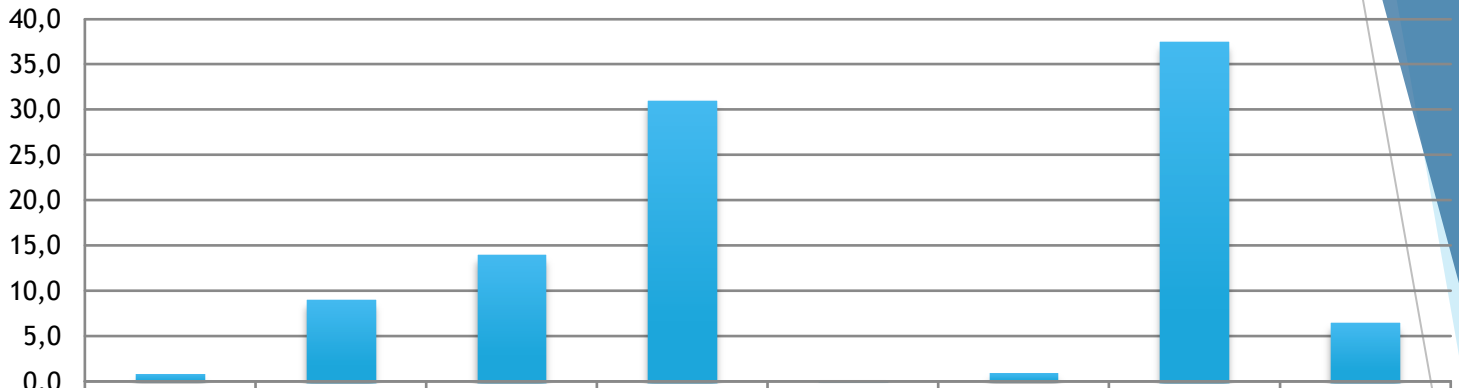

	Achat de matériel + 9 967 €	Bâtiments + 103 723 €	Voirie générale + 165 540 €	Environnement + 362 488 €	Bâtiment technique + 2 487 €	Aménagement + 43 289 €	Rue Jacin + 79 236 €
Pourcentage	0,9	9,0	14,0	31,0	0,2	1,0	37,5	6,5

Section d'investissement - Dépenses réelles 2020 - 658 602 €

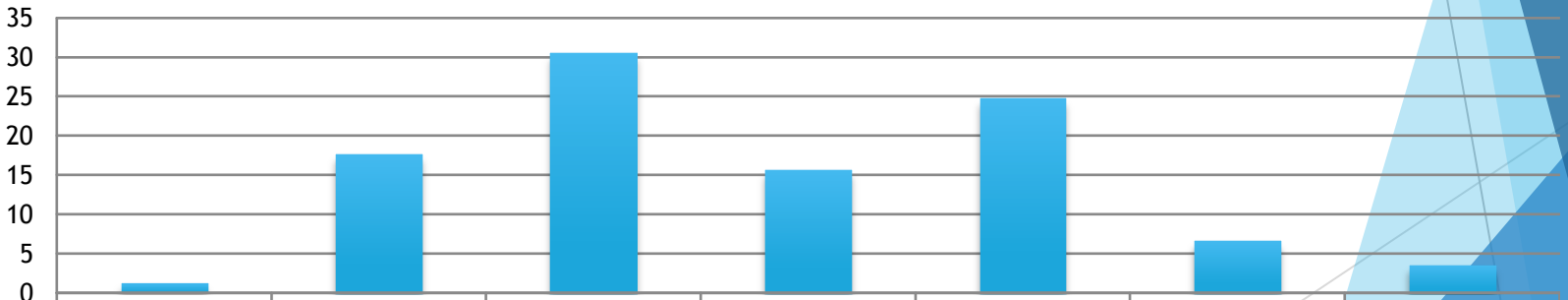

	Electrification et enfouissement + 8 052 €	Réserves foncières + 116 296 €	Achat de matériel + 200 785 €	Bâtiments + 103 125 €	Voirie générale + 163 133 €	Travaux RD 1079 + 43 893 €	Environnemen + 23 318 €
Pourcentage	1	18	30	16	25	7	4

Section d'investissement – Recettes réelles 2021 – 2 473 971 €

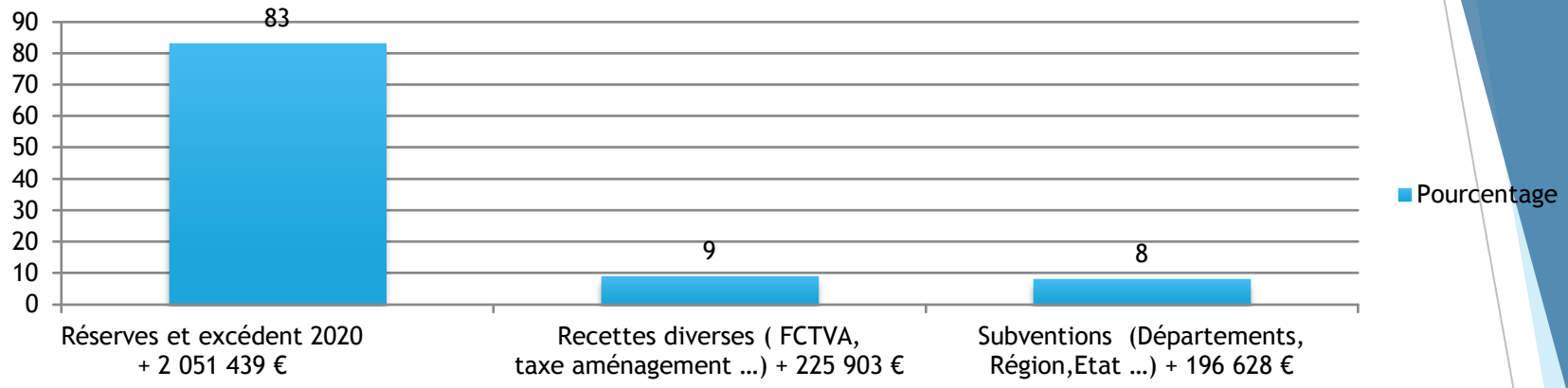

Section d'investissement – Recettes réelles 2020 – 1 967 709 €

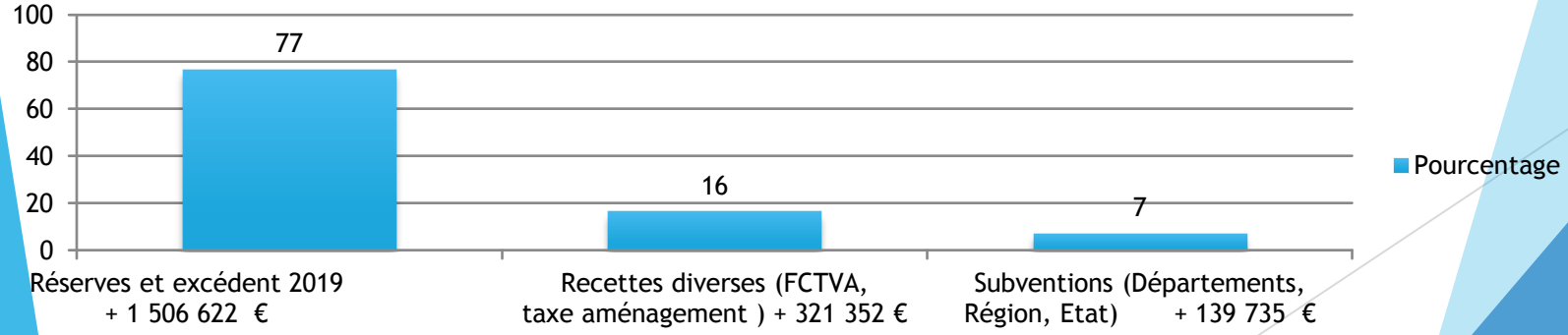

Informations sur le personnel (source au 01.02.2022)

Composition du personnel communal :

13 agents titulaires dont 10 à temps complet, et 3 à temps non complet (32/35ème , 24/35ème et 20/35ème) + 3 agents contractuels dont deux à temps plein pour remplacer des agents partis en disponibilité et un à temps non complet (7/35ème) → soit 14,37 agents équivalents temps plein.

3 agents sont affectés au service administratif, **5** agents sont affectés à la voirie, **1** agent à l'entretien des bâtiments et 6 agents affectés à l'école et à l'entretien des locaux.

+**1** policier intercommunal mis à disposition à temps partiel et facturé par la communauté de communes.

Sur les 16 agents communaux en activité, il y a 10 femmes et 6 hommes.

L'âge moyen global est de 48,8 ans pour notre structure, contre 42 ans en 2013.

Informations sur la protection sociale complémentaire

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics, à l'instar du secteur privé, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ainsi, les employeurs publics participeront désormais au financement :

- En santé, participation obligatoire à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence (qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat), à compter du 1er janvier 2026,

- En prévoyance, participation obligatoire à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence (qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat), à compter du 1er janvier 2025,

Notre collectivité participe actuellement à la protection sociale complémentaire des agents qui ont souscrit à une mutuelle de maintien de salaire, à hauteur de 60 % de leur cotisation soit 2 100 € par an.

Structure de la dette

Sur le budget communal 2021, notre collectivité a deux emprunts :

un de 1 000 000 € réalisé en 2017 auprès de la banque postale, au taux fixe de 0.94 % et amortissement constant sur 10 ans.

Montant de l'annuité 2021 : 10 631 €

Montant du capital restant dû au 01/12/2021 : 625 000 €

Extinction de la dette en 2028

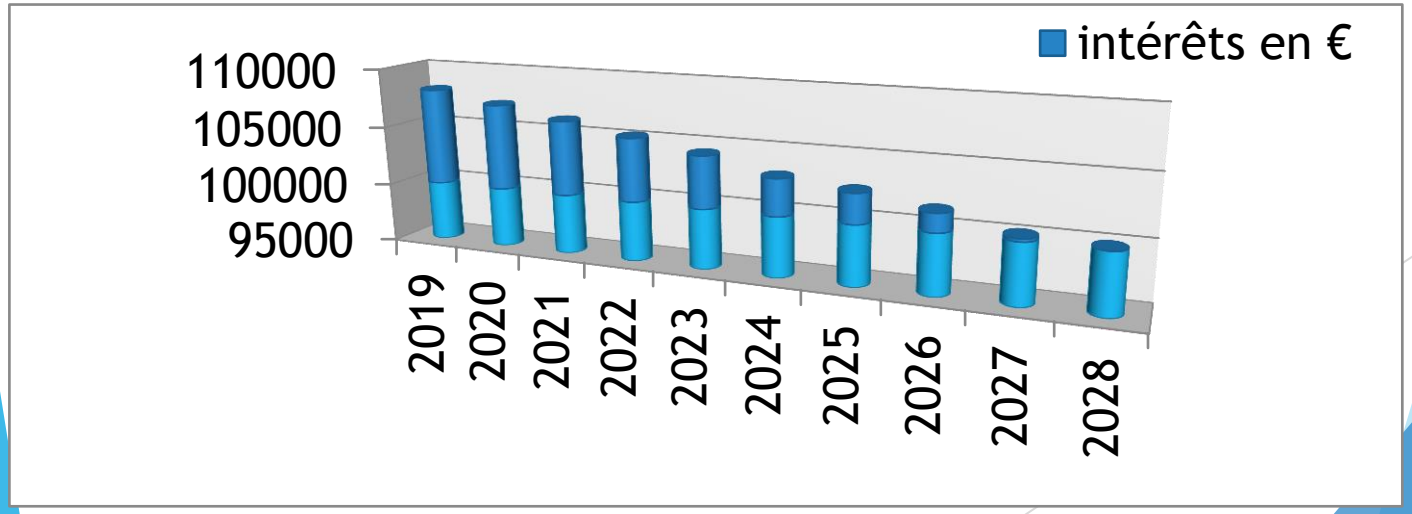

* un prêt de 99 100 €, sans intérêt, perçu en 2016 et 2017 et versé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre de la construction du Centre de loisirs,

Montant de l'annuité 2020 : 19 820 €, extinction de la dette en 2021

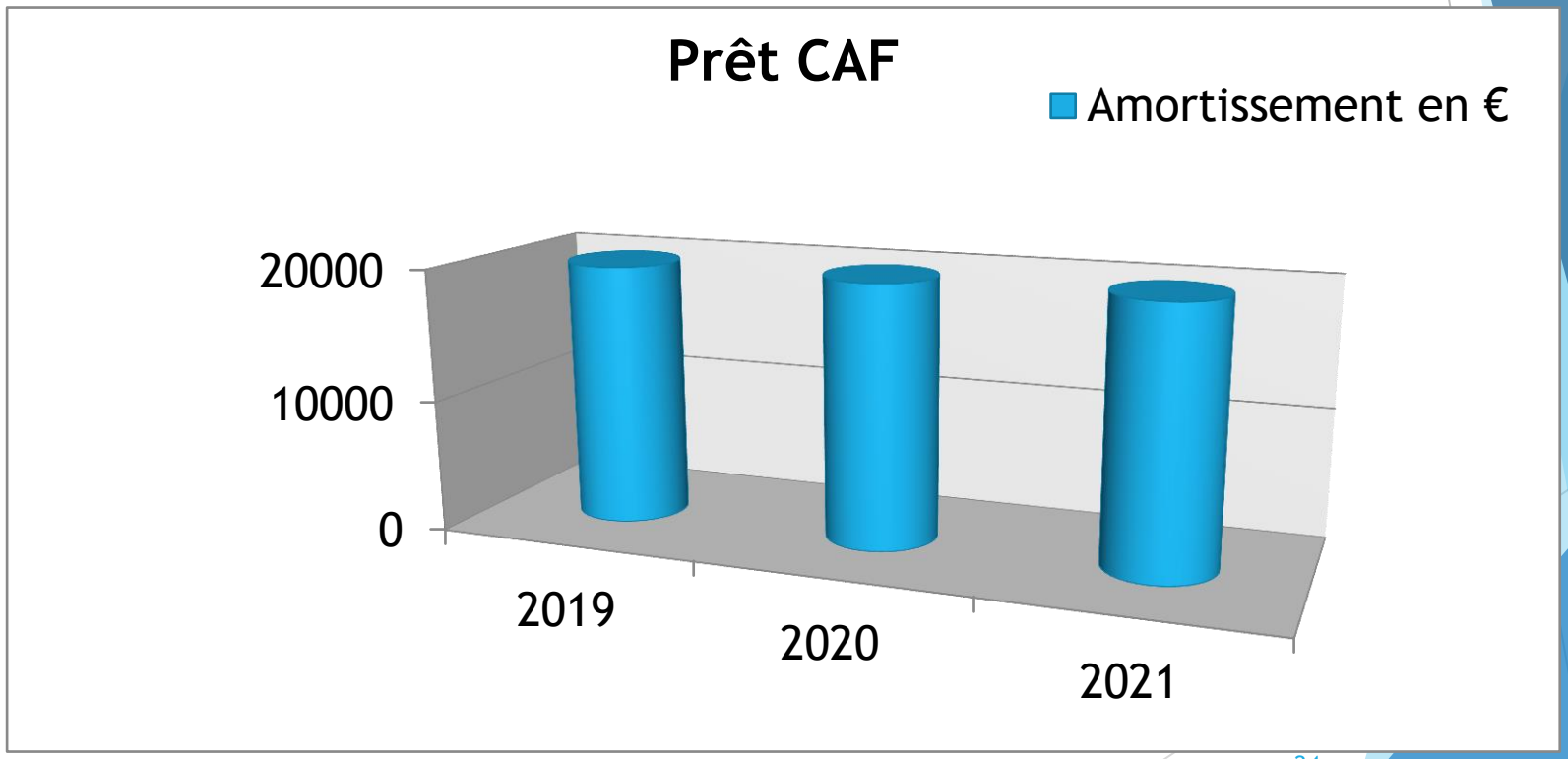

Quelques éléments d'analyse

L'année 2021 marque :

- une maîtrise constante des dépenses et des recettes de fonctionnement,

- une difficile remise en route des investissements pour certaines opérations dûe à la pénurie des matières premières (éclairage du stade …)

ANALYSE BUDGETAIRE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

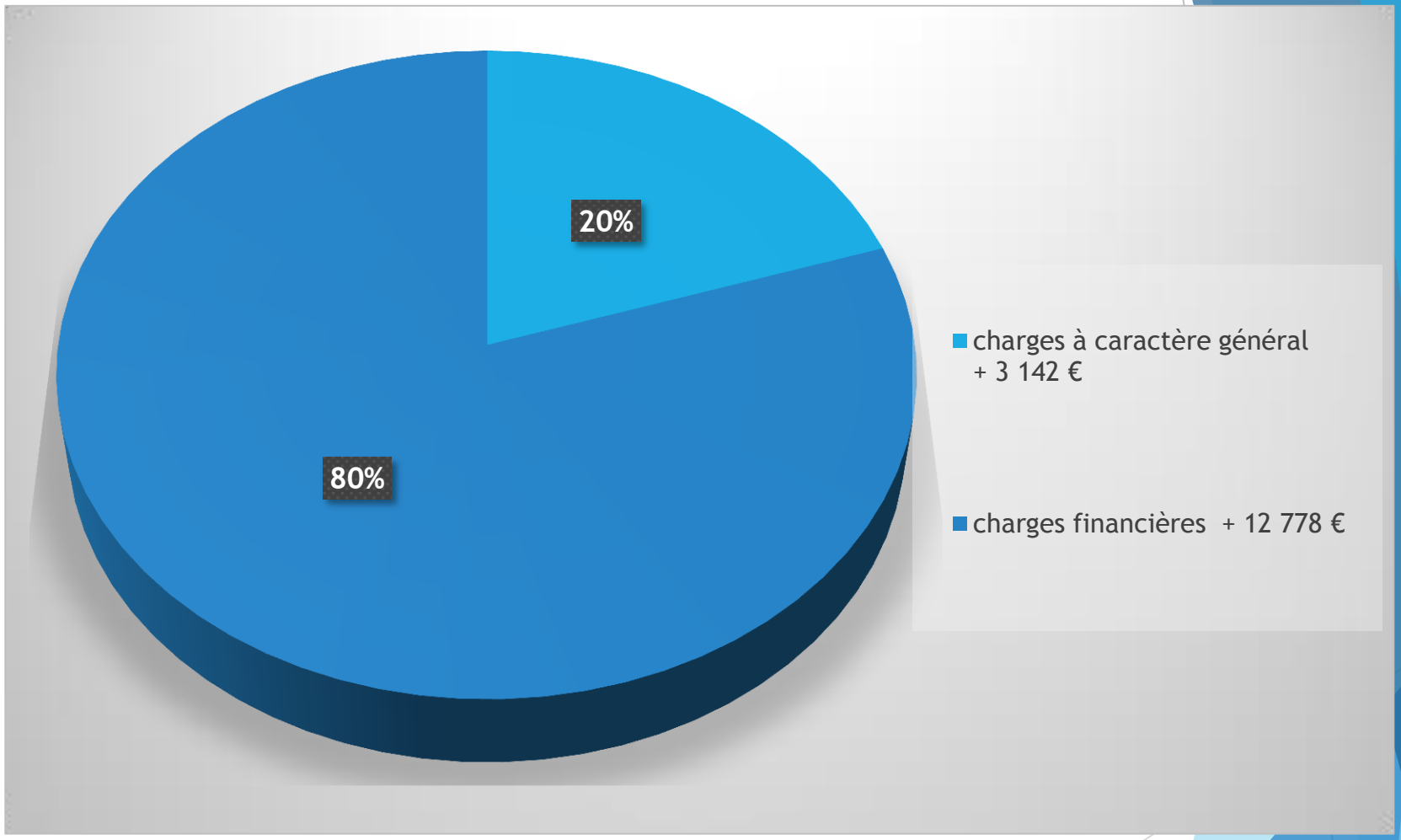

Dépenses réelles de fonctionnement 2021
+ 15 920 €

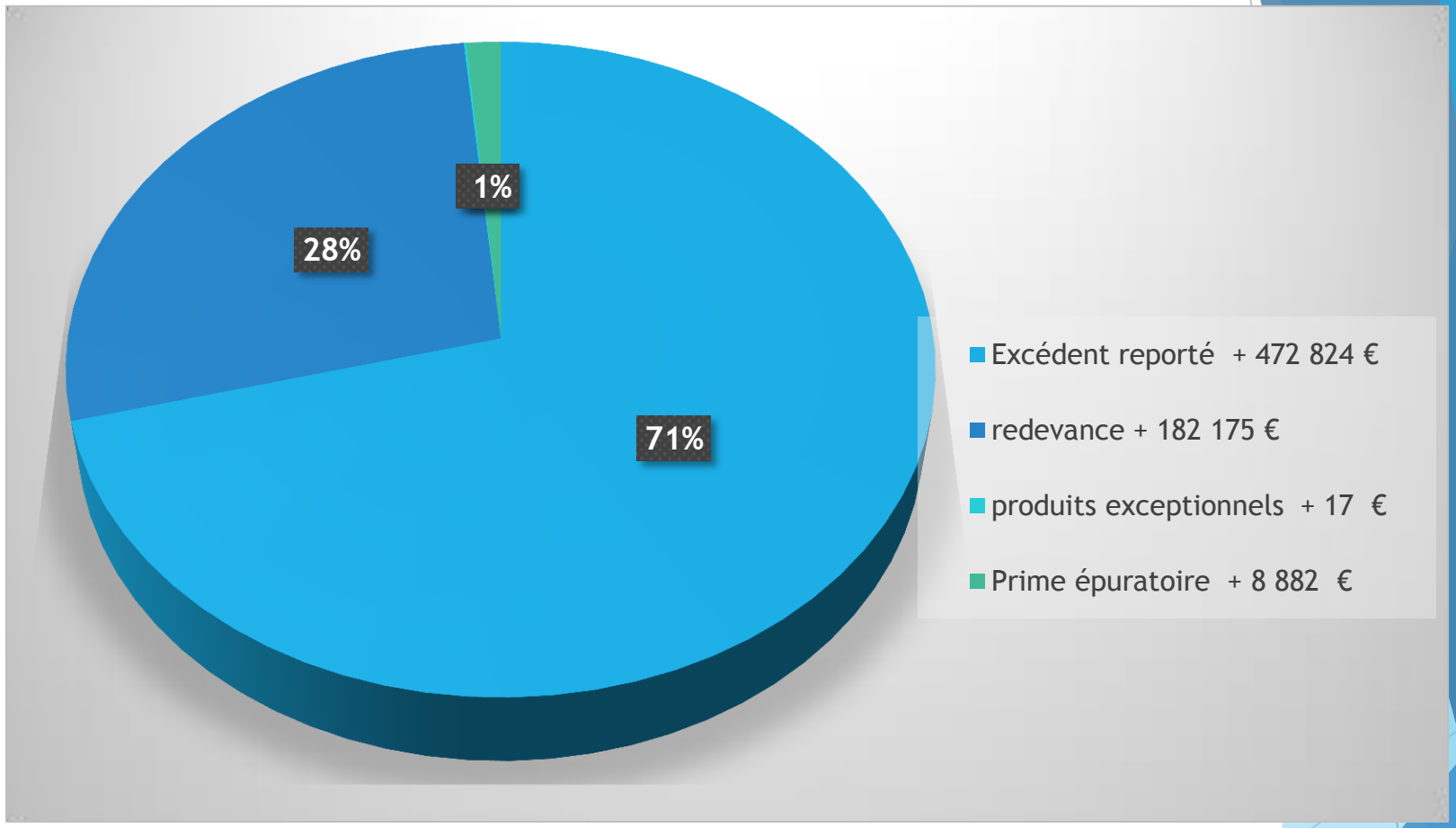

Recettes réelles de fonctionnement 2021
+ 836 913 €

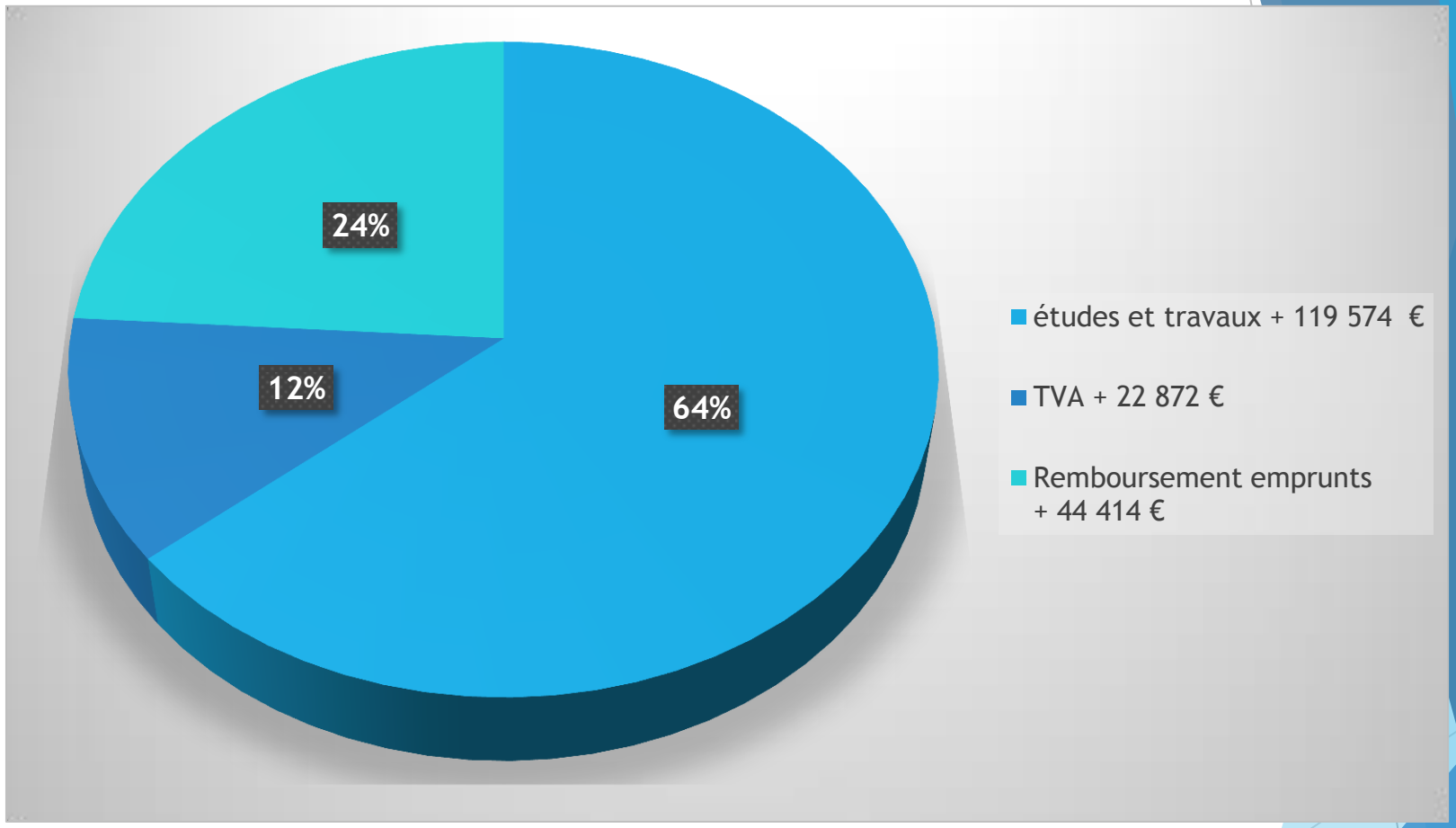

Dépenses réelles d'investissement 2021
+ 186 860 €

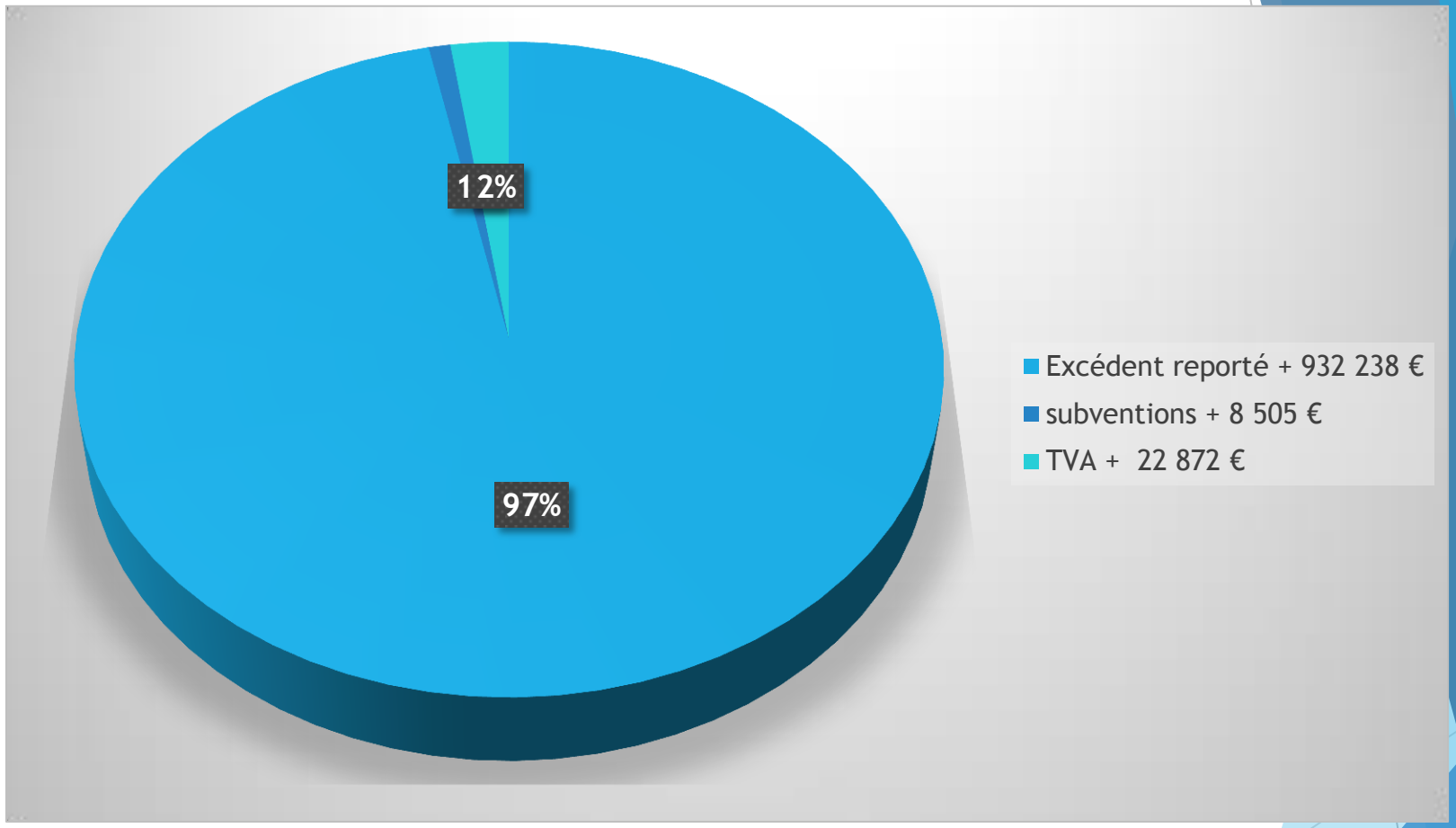

Recettes réelles d'investissement 2021
+ 963 615 €

Structure de la dette

Sur le budget assainissement 2021, notre collectivité a un emprunt :

de 1 000 000 € réalisé en 2019 auprès du Crédit Agricole, au taux fixe de 1,36 % sur 20 ans.

Montant de l'annuité 2021 : 12 278 €

Montant du capital restant dû au 01/10/2021 : 922 930 €

Extinction de la dette en 2039

Quelques éléments d'analyse

Le budget assainissement a été affecté en 2021 comme en 2020 au paiement des travaux pour la construction de la nouvelle STEP et à l'encaissement des subventions attribuées par l'agence de l'eau et le conseil départemental pour cette opération.

Récapitulatif :

Coût total de la construction : 3 838 241 €

Total des subventions : 1 593 147 € soit 41,5 % du financement

III PERSPECTIVES 2022

A. Dépenses de fonctionnement 2022 :

Poursuite d'une maitrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement avec d'une part :

- une gestion optimisée des charges courantes, une recherche permanente d'économies, en rationalisant les achats, avec une mise en concurrence,

d'autre part :

- une structure inchangée dans le nombre composant le personnel municipal mais changement dans sa composition avec le départ en retraite de deux agents,

B. **Recettes de fonctionnement 2022 :**

Volonté de maintenir les taux actuels des impôts locaux (FB et FNB), pour ne pas augmenter la pression fiscale.

C. Recettes d'investissement 2022 :

Démarches administratives pour obtenir des subventions, des certificats d'Energie et suivi rigoureux des dossiers.

D. Quelques investissements en 2022 …

Aménagement de la rue Janin (Enfouissement, voirie…)

Programme de voirie mis en œuvre avec le marché à bon de commandes,

Rénovation énergétique (Eclairage public, bâtiments)

Etude pour l’agrandissement du restaurant scolaire

Travaux sur les réseaux d’assainissement.

Lexique :

Produit Intérieur Brut : Indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse » annuelle effectuée par les agents économiques (ménages, entreprises, administrations économiques) résidant à l'intérieur d'un territoire.

Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays

Inflation : désigne une hausse généralisée des prix des biens et services, sur une période donnée. On parle également de hausse du coût de la vie, ou de baisse du pouvoir d'achat.

Dotation Globale de Fonctionnement : dotation versée par l'Etat aux collectivités locales, elle est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation (DSR pour notre commune).

Présenté le 11/02/2022